



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 24.06.2008 L'an deux mille huit et le trente juin à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents :** Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes HOUDET, COMBES, Mrs CRESPO, MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mme DESFARGES-CARRERE, Mr RASKOPF, Mme BORIE, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BENEZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, GALINIE, DELBES, Mmes ESPIE, THUEL, Mr LE ROCH.

Absents: Mme SABY (excusée), Melle PORTAL, Mme RAHOU.

N° 08/132

Secrétaire : Mme COMBES.

Objet de la délibération

Rapporteur : Monsieur le Maire

**DEMANDE DE
DECHARGE DE
RESPONSABILITE ET
REMISE GRACIEUSE**

Dans la soirée du 21 au 22 février 2008, la régie de recettes du service jeunesse de Saint-Juéry a été l'objet d'un vol.

Les espèces et les chèques, correspondant à l'encaissement des participations des familles aux activités du service jeunesse et concernant notamment un séjour au ski ont été dérobés au préjudice de la régie pour un montant de 2 326 €.

Cette somme était déposée dans le coffre de la régie et Mr Gélis, le régisseur avait bien respecté les prescriptions qui lui avaient été imparties en matière de conservation et de versement des fonds.

Adopté à l'unanimité

Suite à l'opposition portée par les familles sur les chèques dérobés et au reversement par ces familles du montant des participations, le préjudice ne s'élève plus aujourd'hui au montant des espèces dérobées, soit 455 €.

Monsieur Stéphane Gélis demande de bien vouloir lui accorder la décharge de sa responsabilité et la remise gracieuse des sommes mises à sa charge par ordre de virement.

Entendu le présent exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DONNE un avis favorable à la demande de décharge de responsabilité de Mr GELIS Stéphane, régisseur de recettes du service jeunesse ainsi qu'à sa demande de remise gracieuse des sommes mises à sa charge par ordre de virement (455 €).

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 14 octobre 2009
Jacques LASSERRE
Maire,